



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **8 octobre 2012**

Délibération n° 2012-3286

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 3°

objet : Projet Part-Dieu - Mise en oeuvre du projet européen Smart Cities-TRANSFORM pour la réalisation d'une planification stratégique de l'énergie à l'échelle d'un quartier

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Rapporteur : Monsieur Sangalli

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 28 septembre 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 10 octobre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrère, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Nissanian, Olivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Daclin, Crimier (pouvoir à M. Barral), Mme Pédrini (pouvoir à M. Rivalta), MM. Abadie (pouvoir à M. Desseigne), Passi (pouvoir à M. Réale), Crédoz (pouvoir à M. Martinez), Blein (pouvoir à M. Sécheresse), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Chabert (pouvoir à M. Buffet), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Léonard (pouvoir à M. Quiniou), Mmes Palaja, Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine), M. Vurpas (pouvoir à M. Joly).

Absents non excusés : Mme Bailly-Maitre, MM. Darne JC., Huguet, Kabalo, Louis, Morales, Muet, Uhlrich.

Conseil de communauté du 8 octobre 2012**Délibération n° 2012-3286**

commission principale : proximité et environnement

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Projet Part-Dieu - Mise en oeuvre du projet européen Smart Cities-TRANSFORM pour la réalisation d'une planification stratégique de l'énergie à l'échelle d'un quartier**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 septembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Commission européenne a lancé, à l'été 2011, l'initiative Smart Cities and Communities qui a pour enjeux d'amener les villes européennes à réduire considérablement leur consommation énergétique et à utiliser davantage de ressources renouvelables par le déploiement de plans urbains stratégiques intégrés.

L'initiative Smart Cities and Communities prend appui sur plusieurs textes européens de référence définissant les objectifs politiques de l'Union européenne à l'échéance 2020 et qui sont aussi ceux que la Communauté urbaine de Lyon a arrêtés dans le cadre de son plan climat :

- réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre,
- atteindre 20 % d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie totale de l'Union européenne,
- réduire de 20 % les besoins énergétiques (améliorer de 20 % l'efficacité énergétique).

Dans le cadre de cette initiative, plusieurs appels à projet européens ont été lancés, dans tous les domaines qui impactent l'énergie : réseaux de production des énergies traditionnelles, production d'énergie renouvelable, électricité, chauffage et refroidissement, transport, traitement de l'eau et des déchets, bâtiments. L'ambition est d'atteindre :

- l'intégration de toutes les énergies, même celles produites de manière variable comme le solaire et l'éolien,
- la standardisation des équipements pour fiabiliser les investissements et favoriser l'interopérabilité,
- une meilleure gestion coordonnée entre sources d'énergies et moyens de transport (ex. : gestion coordonnée entre éoliennes/panneaux solaires et véhicules électriques),
- l'amélioration des transports publics,
- la construction de bâtiments à faible consommation énergétique.

La Commission européenne considère que les villes doivent être un élément moteur dans la mise en place de communautés énergétiques intelligentes, grâce à des partenariats publics-privés intégrant les autorités régulatrices, les entreprises, et grâce aux actions qu'elles sont susceptibles d'engager auprès des citoyens.

La Communauté urbaine a souhaité répondre à l'un des appels à projet lancé par la Commission européenne sur le volet 8-8-1 intitulé "planification stratégique de l'énergie".

Le dossier, proposé par le consortium constitué de Vienne, Copenhague, Hambourg, Amsterdam, Gènes et Lyon, a été retenu et classé en première position pour le volet 8-8-1. Le dossier présenté a été dénommé TRANSFORM.

Le projet TRANSFORM comprend 19 partenaires au total. Le consortium du projet est constitué des villes parties prenantes précitées mais également d'instituts de recherche, de bureaux d'études et grands groupes spécialisés dans les domaines de l'énergie.

2 niveaux de partenariat sont prévus :

- un partenariat horizontal au niveau européen entre les 6 villes précitées et les groupes industriels et bureaux d'étude (Austrian institute of technology -AIT-, Accenture BV, OVE Arup et Siemens). Ces derniers ont un rôle transversal d'accompagnement de l'ensemble des villes,

- un partenariat local : chaque ville avait la possibilité de proposer 2 partenaires locaux pour l'accompagner dans la réflexion sur son projet urbain. La Communauté urbaine a proposé de s'engager avec l'HESPUL et ERDF qui auront pour rôle d'aider la collectivité à disposer des données nécessaires à l'élaboration d'un état des lieux énergétique sur le site de démonstration, à poser le cadre organisationnel destiné à permettre l'élaboration d'une stratégie énergétique globale, à concevoir les actions de gouvernance à destination des usagers et citoyens.

La coordination internationale du projet (liens avec la Commission européenne, suivi financier, rédaction des rapports annuels, etc.) sera assurée par Amsterdam.

La durée du projet est fixée à 3 ans.

Chaque ville doit travailler à l'élaboration d'une stratégie énergétique sur un site "pilote" faisant l'objet d'un projet urbain en cours de lancement. Le site proposé par la Communauté urbaine est celui du quartier de la Part-Dieu, au regard, notamment du projet Part-Dieu 2030 qui, par son ampleur et sa nature, justifie tout particulièrement un travail de planification et d'optimisation de ses consommations et productions d'énergie dans les prochaines décennies.

Cette première étape devra servir à :

- élaborer les outils permettant de réaliser un diagnostic énergétique du site pilote,
- mesurer les évolutions des besoins énergétiques liés à la mise en œuvre du projet urbain du site pilote et rechercher les solutions optimales en matière de sobriété et d'efficacité énergétique,
- proposer une stratégie énergétique permettant de répondre aux besoins du projet tout en visant une réduction importante des émissions de gaz à effet de serre et de recours aux énergies fossiles.

Le deuxième axe de travail consiste, à partir des recherches conduites sur les sites pilotes des villes impliquées, à modéliser un processus de transition énergétique et à construire un modèle financier et un processus de gouvernance permettant d'accompagner de manière globale la transition énergétique.

Le rôle de la Communauté urbaine, à l'instar de celui des autres villes partenaires, se situe à 2 niveaux :

- au niveau local, elle est chargée :

. de conduire la démarche de planification énergétique du quartier de la Part-Dieu à Lyon 3°,

. d'assurer la coordination technique locale du projet, c'est-à-dire de jouer le rôle d'ensemblier auprès des partenaires locaux (HESPUL et ERDF) mais également auprès de l'ensemble des parties prenantes du territoire lyonnais dont l'expertise pourrait être requise, en vue de définir la stratégie énergétique du projet Part-Dieu ;

- au niveau européen : chaque ville s'implique sur l'ensemble des tâches (Work Packages) composant le programme de travail.

Des ateliers de travail sont prévus à intervalle régulier et à tour de rôle dans chacune des villes.

Pour autant, chaque tâche est pilotée par un chef de file qui organise le bon déroulement de la réflexion et est garant de l'avancement de la tâche vis-à-vis de la Commission européenne.

La Communauté urbaine est pilote de la tâche 2 "agenda de transformation" qui porte sur :

- la conception/élaboration du processus de transition vers une ville énergétiquement intelligente,
- l'évolution du processus de gouvernance et d'implication des parties prenantes en vue de favoriser la transition vers une société bas carbone,
- le modèle de financement de la transition énergétique,
- l'élaboration d'un agenda de transition pour les villes intelligentes.

Le budget total du projet Smart Cities-TRANSFORM a été estimé par les partenaires à 7 802 679 € (budget éligible), sur la base duquel un financement européen de 5 611 856 € est sollicité. Le budget du partenariat lyonnais a été estimé à 1 051 625 € et se décompose entre les partenaires lyonnais de la manière suivante :

	Temps passé homme mois	Total (en €)	dont subvention Union Européenne (en €)
Communauté urbaine de Lyon	25	337 600	305 360
HESPUL	28	333 300	223 070
ERDF	12	380 725	207 475
Total	65	1 051 625	735 905

Ce budget représente :

- de la valorisation de masse salariale,
- des déplacements et organisation de réunions,
- de la mobilisation d'expertises en sous-traitance.

Afin que les agents de la Communauté urbaine en charge du pilotage du projet Smart Cities-TRANSFORM puissent percevoir les remboursements de leurs frais de mission, prévus sous forme de subvention par la commission européenne, il convient de mettre en place une indemnisation aux frais réels.

Le lancement officiel du projet sera marqué par la signature du contrat européen et de l'ensemble des documents et annexes s'y rapportant.

Pour cela, chacun des partenaires doit signer un certain nombre de documents définissant les engagements des parties prenantes au projet, notamment :

- le contrat européen et ses annexes qui lient le coordinateur et la commission européenne,
- le Consortium agreement qui lie le coordinateur du projet et chacun des partenaires et décrit toute la gouvernance du projet,
- les Grant agreement preparation forms (GPF) qui détaillent l'ensemble des informations administratives du projet ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve la mise en œuvre du projet Smart Cities-TRANSFORM ainsi que le financement prévisionnel de la part affectée à la Communauté urbaine de Lyon, pour les 3 années à venir à partir de la signature du contrat, d'un montant total de 337 600 € en dépenses et de 305 360 € en recettes.

2° - Autorise monsieur le Président à signer :

- a) - le Consortium agreement,
- b) - les Grant agreement preparation forms (GPF),
- c) - tous documents nécessaires à l'application du contrat.

3° - Approuve l'indemnisation aux frais réels des agents de la Communauté urbaine en charge du pilotage du projet européen Smart Cities-TRANSFORM.

4° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2013 et suivants - compte 617 - fonction 830 - opération n° 0P31O2800.

5° - Les recettes correspondantes seront encaissées sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2013 et suivants - compte 7477 - fonction 830 - opération n° 0P31O2800.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 10 octobre 2012.